Votants	425
Bulletins blancs et nuls	6
Majorité absolue	213
Ont obtenu :	
MM. Le Chevalier	243 voix
Bitter	238 —
Guillemet	209 —
Antoine Prévet	180 —
Fajet	112 —
Bizouerth	91 —

MM. Le Chevalier et Bivet sont proclamés élus.

Il y a lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin pour la nomination d'un troisième questeur.

Le scrutin aura lieu demain ainsi que pour la nomination des trois secrétaires restant à nommer.

La séance est levée à 6 heures 40.

Demain, séance à 3 heures.

Physionomie de la Chambre

Encore une séance de scrutins. C'est la quatrième et aussi la moins intéressante par les incidents politiques soulevés à propos de l'élection présidentielle se sont effacées pour faire place aux questions de personnes. Les principes n'avaient plus rien à voir maintenant dans les scrutins, surtout dans celui pour la nomination des trois questeurs, où onze candidats — rien que ça ! — se disputaient les notables avantages attachés à la fonction.

Songez donc, dix-huit mille francs par an, le logement, l'éclairage, le chauffage, le linge de table et de maison, je crois bien que c'est bien gentil... Par contre, M. Mesureur était seul candidat pour le quatrième siège de vice-président.

M. Maurice Faure qui avait obtenu hier 205 suffrages, bien que sa candidature ait été posée en dehors des groupes par quelques amis personnels, s'était retiré par discrétion, se contentant des précieux témoignages de sympathie que lui avaient donné ses collègues. M. Isambert s'était également effacé.

La journée aurait été tout à fait banale si nous n'avions eu, pour en rompre la monotonie, les débuts de M. Leygues comme vice-président.

M. Leygues qui occupait le fauteuil pour la première fois n'est fort bien initié d'affaires.

L'attitude est bonne, la voix suffisamment timbrée et l'on n'a guère à reprocher au nouveau vice-président qu'une certaine rudesse dans le salut qu'il a adressé aux officiers du piquet d'honneur. A noter aussi la lettre de M. Deroulède déclinant toute candidature à la vice-présidence et la déclaration que M. de Largentaye a cru devoir faire à propos du procès-verbal.

M. de Largentaye a cru devoir faire savoir au pays qu'il s'en soucie fort peu, qu'il était présent à la séance d'hier et que c'est *volontairement* qu'il n'a pas pris part à l'élection du président. Puisque M. de Largentaye ne voulait donner au vote ni à M. Deschanel ni à M. Pelletan, rien ne l'empêchait de déposer un bulletin blanc, mais alors il n'aurait pas pu se livrer à sa petite manifestation.

Quant à M. Deroulède, personne n'avait songé à poser sa candidature et c'est seulement après avoir entendu la lecture de sa lettre qu'un certain nombre d'irréguliers ont eu l'idée de goûter pour lui.

SÉNAT

Séance du 10 Juin

Avant séance

Le groupe agricole

Le groupe agricole, réuni sous la présidence de M. Adolphe Cochery, a décidé d'entendre dans sa prochaine séance M. de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs, et M. Legludic, qui propose un *contre-projet* à la *loi sur les warrants agricoles*.

Il a entendu ensuite M. Fresneau qui a proposé de nommer une sous-commission, afin de revenir indirectement, et sauf modifications, à l'ancienne échelle mobile établie pour les droits de douane sur les blés. Cette sous-commission a été nommée et composée de dix membres appartenant aux groupes du Sénat.

Le groupe a radié entendu M. Tassin qui a demandé que le bureau du groupe et les membres appartenant à des départements vinicoles demandent une audience au président du conseil, afin que le gouvernement s'oppose formellement à toute prorogation de la surtaxe des vins à Paris, qui expire le 30 juin prochain, et qu'il impose au besoin à la ville de Paris les taxes de remplacement que le Sénat a votées dans la loi sur les octrois.

M. Tassin a demandé également que la délégation du groupe agricole obtient du gouvernement le vote de la loi présenté par le ministre des finances pour établir l'égalité entre les vins de raisins secs de moins de 6 degrés qui entrent à Paris moyennant 13 fr. 50, et les vins naturels de même alcoolisation qui continuent l'acquitter 48 fr. 87 par hectolitre.

La séance

La séance est ouverte à 3 h. 45 sous la présidence de M. Loubet.

Le Sénat adopte deux projets modifiant les articles 13, 163 et 154 du Code forestier et abrogeant les articles 32 et 134 du même Code.

Le Sénat ajourne la discussion du projet de loi *déposé par M. Barthou*, le 4 décembre dernier, et modifiant la loi du 31 juillet 1895, sur la police sanitaire des animaux.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance mardi.

Chronique Electorale

L'élection du canton Nord-Est de Lille

Pour continuer à tenir nos lecteurs au courant de la querelle politique qui oppose, entre les partis alliés cléricaux et républicains de gouvernement, nous publions les principaux extraits des articles parus dans leurs organes.

La *Dépêche* insère un manifeste du Comité républicain libéral qui nous initie sur la couleur politique du candidat de l'*Echo du Nord*.

Ce manifeste d'après nous dit-elle, la lutte qui va s'engager entre les candidats des deux comités, qu'on réalise, ils sont de même origine et qu'ils visent *des buts semblables* et *se heurtent sur le terrain* dans un intérêt électoral, on sera obligé de voir en eux des hommes faits pour lutter dans le même camp et partageant les mêmes idées au point de vue politique comme au point de vue religieux.

Puis elle reproche à l'*Echo* son incartade :

Sans motif sérieux, sans offrir au parti libéral la moindre compensation, le comité des républicains de gouvernement a voulu pour un *des sièges de siège* [illegible] pour le l'arrondissement à présidents.

Cette pensée démontrer que ce comité qui parle bruyamment d'union, se consoliff pas encore les [illegible] qui y renoncent et qu'il n'est pas encore mûr pour la politique d'entente et d'apaisement.

Ce qu'il empêche pas l'*Echo du Nord* de conclure la campagne.

M. *Auguste Feuchille* a commencé dès hier son [illegible] dans le canton Nord-Est. Les concours lui [illegible] nombreux de toutes parts. Les électeurs [illegible] en dépit de l'attitude intransigeante, [illegible] impitoyables, d'un groupe bourgeois [illegible] ne se conservateurs, l'amen dévoué, [illegible] sincère et que [illegible] sont facile sur la nom [illegible] républicain.

Au manifeste du Comité républicain libéral, [illegible] :

Le Comité libéral public une autre de manifeste [illegible] l'attitude de ses amis du canton [illegible] 1896 [illegible] 15 juin 1896, 15 juin 1896 [illegible] Alors le comité [illegible] sur les [illegible] ne se [illegible] qu'entièrement [illegible] tière électorale — sic comme ! — le Comité libéral ne peut s'empêcher d'avouer implicitement que la candidature Battet a été choisie, — et choisie comme définitive, — par un groupe conservateur du canton, sans que les républicains aient seulement été pressentis. C'est reconnaître par la même que toute pensée d'entente a été étrangère à cette candidature. Il n'y a entente, — qu'on nous passe cette vérité de La Palice — que le jour où on s'est entendu. Et pour s'entendre, il faut généralement voir, échanger des idées, arrêter en commun des résolutions.

Le journal de la Grand'Place ne veut pas d'ailleurs que les deux candidats comme l'affirme la *Dépêche* aient la même opinion.

M. Battet est à droite, très à droite. La *Dépêche* aura beau appeler M. Battet le candidat général aura beau baptiser républicain M. Battet-Roger. Baptême de circonstance ! M. Battet est comme M. Battet est classé. On ne lui refera pas une virginité politique.

Le manifeste du Comité libéral déclare que « le Comité des républicains de gouvernement a voulu pour un des sièges de siège du canton Nord-Est. C'est inexact. Le Comité républicain n'a s'est occupé que d'une chose : c'est que le candidat fut républicain.

La *Croix* intervient dans le débat.

C'est l'*Echo du Nord*. un peu *enflé par les récentes victoires* dont il s'est modestement attribué la grande part, qui a pris l'initiative et la responsabilité de cette expérience, au *refusant de relever*, lui et son Etat-Major. à la candidature si heureuse de M. Bitter-Roger, un républicain catholique sans doute dans sa vie privée, mais dont rien ne peut faire suspecter la foi politique et la sincérité.

Avec M. Bitter, il n'est tout pas sans mauvais humeur la lutte prendre ce caractère. Il pressent, en effet, malgré la haute opinion qu'il a de son importance, que l'entente n'aurait pas eu son désavantage et qu'il en résultera un grave échec pour son amour-propre et pour l'influence qui s'attribue.

Mais le sort en est jeté : tant pis pour lui et pour l'honorable M. Fauchille qui semble avoir des illusions à perdre.

Entre alliés d'hier, ces querelles ne manquent pas de piquant.

Le candidat socialiste

A la suite d'une *réunion socialiste qui a eu* lieu hier soir, la candidature au conseil général de M. Delory, maire de Lille a été adoptée par le parti socialiste.

Chronique Régionale

Les gratifications de réforme

Le Parlement ayant voté un supplément de 500,000 fr. pour gratifications de réforme aux militaires atteints, dans le service, de blessures graves ou d'infirmités, le ministre de la guerre vient de décider que les gratifications portées le 20 septembre 1897, à une somme équivalente à la moitié du taux de la pension minima des divers grades, ne participeront pas aux nouveaux crédits.

Que le tarif des autres gratifications renouvelables et permanentes sera, à l'avenir de : 410 francs pour les adjudants au lieu de 350 fr.; 360 au lieu de 300 pour les sergents-majors ; 322 au lieu de 270 fr. pour les sergents ; 290 au lieu de 250 pour les caporaux et 264 au lieu de 240 pour les soldats.

Les nouvelles allocations courront du 1er janvier 1898.

NOS REPRÉSENTANTS

Jeudi, la Chambre des députés a repoussé par 312 voix contre 221 (chiffres rectifiés), la motion de M. Alfred Breton, tendant à l'ajournement de l'élection du canton de Bailleul.

C'est le premier scrutin public qui ait eu lieu dans la nouvelle Chambre.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf MM. Basly, Defontaine et Lamendin, qui ont voté *pour*.

En résumé, si on analyse les votes de la députation du Nord et du Pas-de-Calais, on constate que parmi nos députés, *trois* seulement ont voté pour la motion Breton, alors que *trente* ont voté contre.

L'élection de la 2e circonscription de Cambrai

Le 8e bureau a conclu à la validation de l'élection de M. Morcrette-Lebleu, député de la 2e circonscription de Cambrai.

LES INONDATIONS

Dans l'arrondissement d'Avesnes

(Suite)

Nous avons publié, dans notre précédent numéro, les renseignements relatifs aux dégâts consécutifs à l'orage de mercredi dernier, dans l'arrondissement d'Avesnes. Ces renseignements ont été *loin d'exagérer* les dégâts ; ils les atténuent plutôt, ainsi qu'on va le voir par le complément de renseignements que nous envoie notre correspondant :

Ce que je vous ai adressé sur Bellignies et Bry-Elpe-Jeu n'est *rien en face de la réalité*.

Pour que vous puissiez vous faire une idée de la force de l'eau, il me suffira de vous dire que sur la voie ferrée de Bavay à Cambrai sur une longueur de 40 mètres 1 décimètre haut de plusieurs mètres a été enlevé. 24 wagons ont *été projetés* de la voie sur ce qui reste du talus... , le reste est à l'arcanet.

Ce n'est pas une seule usine qui a été détruite mais trois ; ces usines sont :

A Bellignies

La marbrerie de M. Sirjeacq et la scierie de marbres de M. Ego ; en outre six maisons ont été entièrement détruites par les eaux ; sept menacent de crouler et quelques autres ont été dévastées à ce point que les eaux que les mobiliers qu'elles contenaient, il ne reste plus traces.

La marbrerie Sirjeacq est entièrement détruite, l'eau a visité le *rez-de-chaussée* de l'habitation particulière de M. Sirjeacq et en a enlevé tout le mobilier ; la comptabilité et les valeurs mobilières de celui-ci ont, croit-on, été emportées.

Les trois enfants de M. Sirjeacq étaient entraînés par le flot et c'est avec toutes les peines du monde que l'on a pu parvenir à les sauver.

M. Sirjeacq, que ce cataclysme a affolé, peut à peine répondre aux demandes qui lui sont faites, il ne sait si son coffre-fort a disparu, ainsi qu'il nous a été dit à Bavay et à Bellignies.

L'établissement Ego, plus connu sous le nom de Solerin, les deux ateliers d'habitation, le pochoir ont été enlevés par le flot que secondaient comme catapultes les arbres déracinés qui entraînait à une vitesse vertigineuse.

A Hergies

La marbrerie Blondeau, sise au hameau d'Hergies. Un des établissements les plus importants de toute la région, occupe comme ateliers une superficie de 5 à 600 mètres ; il forme un tout complet et s'étend sur les deux rives de l'Hogneau.

Sur la rive droite est une carrière de marbre d'une grande étendue, et l'extraction se fait à une profondeur variant de 25 à 40 mètres, on se trouvait des machines-pioutile, les outils à main, les magasins pour les blocs bruts, etc. ; cette carrière est entièrement submergée et n'apparaît plus de cet ensemble qu'un petit coin de la toiture de la chambre de la machine à vapeur.

Sur la rive gauche les ateliers de scierie, polissage, ajustage, assemblage, etc., et les ouvriers travaillent par les mêmes sous ses pieds et ils se sentent qu'entièrement [illegible] l'outillage soit par la vapeur et par l'eau. Eh bien, il ne tout cet ensemble, il ne reste plus que des débris informes.

L'établissement Blondeau occupait 200 ouvriers dont 150 Français.

De ces trois établissements et de quelques *ateliers de façonniers*, pour eux, il résultera pour environ 400 ouvriers, un chômage forcé dont on ne peut prévoir la durée. La désolation de tout ce monde de travailleurs si intéressants fait peine à voir.

Le propriétaire de cette usine est le pont dit des Bergers, du chemin d'intérêt commun n° 49, il existait, dit-on, depuis Brunehaut et il paraissait pouvoir durer encore, il ne reste plus rien.

Tout à côté de ce pont et accolée l'une à l'autre, *se trouvent trois maisons occupées* par les époux Desmaretz Jules et les veuves Objoie et Simon et les époux J.-B. Desablin.

Le pignon de la première de ces maisons faisait digue aux flots et les époux Desmaretz *regardaient effrayés de leur fenêtre du premier* étage, mais ils ne pouvaient se bouger convenablement quantité d'objets hétérogènes, quand tout à coup la maison se fendit en deux.

Mme Desmaretz tombait dans le gouffre et allait disparaître, mon mari, qui était assis parses jupes et put la hisser près de lui ; tous deux passèrent la deux heures dans des affres inénarrables.

Des deux maisons voisines purent sortir la veuve Objoie et M. Desablin ; Mme Simon, veuve depuis quinze jours, put leur remettre ses trois enfants.

Elle rentrait pour emporter quelques objets précieux, lorsque le flot survint et empêcha cette femme de sortir, heureuse encore d'avoir eu la force de rentrer, pour ne pas avoir le temps de placer une table à l'angle de la fenêtre et de s'y cramponner, elle resta deux heures dans cette terrible situation ayant de l'eau jusqu'à la poitrine.

Plusieurs ponts, ainsi que je vous l'ai dit, ont été emportés ou en partie détruits ; plusieurs vieux moulins ont eu des dégâts très importants.

Les morts. — Ce n'est pas M. Ego, ainsi que je vous l'ai dit hier qui a été noyé mais M. Hubert, directeur de son établissement.

C'est en sauvant sa femme en grand danger et après avoir réussi à la mettre à l'abri que M. Hubert se noya.

La Camarde ne s'est pas contentée de cette victime. M. Jouvenot et son Jouniaux, père de cinq enfants, maître-scieur s'est noyé en cherchant à sauver ses lapins.

J'ai omis de vous dire qu'à Bellignies, l'eau d'abord était plus placée jusqu'à la hauteur du deuxième étage et que dans de nombreuses demeures elle avait enlevé tout le mobilier.

La quantité d'ouvriers que ce désastre force à chômer pour un temps indéterminé est par ordre importance à Bellignies, **Hon-Hergies, Gussignies et Taimières-sur-Hon** de 600 environ.

Des souscriptions en faveur de ces malheureuses victimes, *la plupart chargées de famille*, ont été ouvertes à Avesnes, Maubeuge, Hautmont, Bavay et autres centres de la région.

Il est à désirer que beaucoup de générosité répondre à l'appel pressant qui est fait aux personnes charitables *en faveur de ces malheureux* réduits à la plus noire misère en l'espace de quelques heures. Ils ont en effet perdu leur pain, mobilier, leurs vêtements, les maigres économies qu'ils pouvaient avoir et ils ne savent *quand ils pourront reprendre leur travail pour* gagner le pain que leur est nécessaire pour eux et leurs enfants.... La misère est donc navrante...

Nous renonçons à décrire l'aspect des lieux sinistrés ; non seulement les champs, prairies et jardins sont ravagés par leur aspect est celui d'un chaos inimaginable ; un peu partout, et au fur à mesure que l'eau perdant de sa force les a laissés tomber, on voit emergeant du lit de vase et de sable sur des arbres et des talus, d'énormes *arbres avec leurs racines, des chaises*, des débris de lits, berceaux, literies, débris de meubles divers et ustensiles de ménage, des vêtements, du linge, etc. etc.

Ainsi que vous l'avons dit, M. Milleteau, sous-préfet d'Avesnes, s'est *rendu jeudi dans les* communes dévastées.

Il a eu pour tous des paroles réconfortantes et a promis de faire tous ses efforts auprès des pouvoirs publics pour qu'une aide aussi importante que possible leur soit donnée.

Nous sommes intimement convaincus que cette demande sera fortement appuyée par tous les représentants de la région, ainsi que par le très sympathique Maxime Lecomte, sénateur du Nord, *originaire de Bavay, le député Defontaine* et les autres personnalités de l'arrondissement, parmi lesquelles M. Sculfort, président du Conseil général.

Dès qu'ils eurent appris l'étendue du sinistre, le lieutenant de gendarmerie de Maubeuge, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Darche-Levent, conseiller-général et les personnes marquantes de la région, se transportèrent sur les lieux et organisèrent des secours.

Ce n'est que dans quelque temps que l'évaluation exacte des dommages pourra être faite, mais on peut dès maintenant, en parcourant ce rapide compte rendu, se rendre compte de l'ampleur de la catastrophe.

Nous sommes intimement convaincus que cette demande sera fortement appuyée par tous les représentants de la région, ainsi que par le très sympathique Maxime Lecomte, sénateur du Nord, *originaire de Bavay, le député Defontaine* et les autres personnalités de l'arrondissement, parmi lesquelles M. Sculfort, président du Conseil général.

Dès qu'ils eurent appris l'étendue du sinistre, le lieutenant de gendarmerie de Maubeuge, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Darche-Levent, conseiller-général et les personnes marquantes de la région, se transportèrent sur les lieux et organisèrent des secours.

Ce n'est que dans quelque temps que l'évaluation exacte des dommages pourra être faite, mais on peut dès maintenant, en parcourant ce rapide compte rendu, se rendre compte de l'ampleur de la catastrophe.

Le 600 ouvrier avec un couteau matériel, sont complètement détruites et en *est d'autres, ou les objets*, pour notre pas aussi importants, sont également très appréciables ; dans cette catchorie entrent les moulins et les *petits ateliers des bonneters*.

Plus de 6,000 personnes sont venues de toutes les directions et ont visité Bellignies, Hon-Hergies, Taisnières-sur-Hon et Gussignies ; toutes les enquêtes les plus sympathiques pour cette dévastation *plus importante n'avait eu lieu dans* ces pays en si peu de temps.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

On nous écrit de Pas :

Vers cinq ou six heures du soir, à la suite de plusieurs orages qui ont éclaté pendant l'après-midi, une partie du pays a été envahie par les eaux venant de la Kilienne et du ruisseau de Longuenesse, *qui ont inondé les rues* de l'Aumônier, Segrenry, la Place, la rue Basse-Boulogne et rue d'Enfer ; dans certaines maisons il y avait plus de 1 mètre d'eau.

M. le maire a fait sonner l'alarme et s'est *rendu sur les lieux du sinistre, ainsi que le* municipalité et une grande partie de la population, qui a rassuré les habitants en danger.

La brigade de gendarmerie, arrivée au premier signal, a coopéré activement au sauvetage *et aux secours des femmes, des enfants hors de* l'eau, qui leur avait gagné jusqu'à la ceinture.

Le dévouement et le courage du maréchal-des-logis Lascoulle et de ses hommes sont dignes de plus grands éloges.

Il n'y a eu aucun accident de personne, mais les dégâts, qui n'ont pu encore être évalués, sont considérables, aussi bien dans la campagne que dans le bourg.

Parmi les sauveteurs, on cité le fils aîné de M. Viré, dit *Bijou*, de M. Martin, domestique à Grainecourt.

LE SPORT

NATATION

Pour insurger la nouvelle piscine de natation à ceux qui ne peuvent pas se rendre à Dunkerque, et pour répondre à l'appel de leurs collègues, les Nageurs sportifs Dunkerquois, réunis en Comité, les membres des Cercles de natation des Bains Lillois : les Peuplies de Neptune et les Tritons Lillois, d'organiser, dimanche 13 juin, à midi, une réunion amitiée dans l'établissement des Bains Dunkerquois.

En outre d'un assaut de plongeons variés, nous relevons dans le programme des numéros fort intéressants. Le qui Variété de nage et match de Water-Polo.

Les traditionnels mais non moins goûtés « Moments d'ensemble » par les Cercles lillois, le Défilé du drapeau, le jeu d'Assiettes, obtiendront à n'en pas douter un nouvel et toujours brillant succès.

Nous croyons de plus rappeler que le défi d'inscription aux différentes épreuves du concours international qui doit avoir lieu le 14 juillet sur le canal de la Haute-Deûle, expire le 15 du présent mois. S'adresser pour tous renseignements à M. L. Verdonck, directeur des Bains Lillois.

Chronique Locale

ROUBAIX

Coups et blessures

La police a procédé à l'arrestation du nommé François Dejaegher, jardinier, âgé de 41 ans, demeurant à Croix, inculpé de coups et blessures sur sa belle-sœur, Mme Dacquemine, demeurant à Roubaix, rue Cugnot.

Cette dernière porte des contusions qui nécessiteront plusieurs jours de repos.

Un sauvetage au quai de Rouen

Dans la soirée de jeudi, vers huit heures et demie, quelques enfants jouaient au bord du canal au quai de Rouen.

Tout-à-coup l'un d'eux, le jeune Albert Roggemans, âgé de 7 ans, tombe à l'eau.

Infailliblement il allait se noyer lorsqu'un jeune homme de 16 ans, M. Auguste Ancel, qui passait à ce moment, se jeta *brâvement dans le* canal sans prendre le temps de se déshabiller et après avoir plongé fut assez heureux pour ramener le jeune Roggemans sain et sauf sur la rive.

Ce courageux jeune homme qui en est à son troisième sauvetage a été chaudement félicité par les personnes présentes.

Accident de travail

Une tisserande, Zoé Vanwinger, 32 ans, demeurant rue de Soubise, 34, travaillant chez MM. Wibaux-*Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes* 47, a été blessée, hier matin, vers sept heures, en nettoyant son métier. Elle a eu l'annulaire droit écrasé entre la poulie et la courroie.

M. le docteur Picquet, qui lui a donné des soins, a déclaré que cette blessure occasionerait une incapacité de travail de 15 jours.

Les accidents

En clouant de caisses, Marcel Roger, âgé de 11 ans 1/2, demeurant rue Labruyère, travaillant chez M. Léon Leclercq, fabricant de cuisses, rue de la Rondelle, 27, a reçu un madrier qu'il maniait sur le doigt majeur droit.

M. le docteur Dupilet qui l'a soigné, a constaté une plaie contuse et déclaré que la guérison de la blessure demanderait 30 jours.

Une dame qui prend feu

Hier après-midi, un accident peu ordinaire s'est produit sur un tramway qui se dirigeait vers Lannoy.

C'est dans la rue de Lannoy que s'est produit cet accident.

Vers trois heures, une dame se trouvait sur la plate-forme avant, ayant à côté d'elle un monsieur qui fumait la pipe.

Tout à coup, des flammes jaillirent au milieu des voyageurs. C'était une étincelle de la pipe du fumeur qui avait enflammé l'ombrelle de la dame.

Non seulement l'ombrelle prit feu, mais aussi la robe.

Le conducteur fit descendre tous les voyageurs qui se trouvaient sur la plate-forme afin que les flammes ne prennent de nouvelles prises sur les vêtements de la dame purent alors être éteints.

Cette dame en sera quitte pour la peur et les trois d'une nouvelle robe, car elle n'a aucune brûlure.

Préjugé économique

La vitre cassée

Une vitre vient-elle à être brisée chez vous, quelque optimiste vous dira : « A quelque chose *malheur est bon*. De tels accidents font aller l'industrie. Il faut que tout le monde vive. Que deviendraient les vitriers, si l'on ne cassait jamais de vitres ? »

La théorie sur laquelle s'appuie une telle formule de condoléance est-elle susceptible d'être ergée en principe économique ? Un de nos grands économistes, Bastiat, le nie et pour les raisons suivantes :

S'il vous faut dépenser six francs pour faire *remettre une vitre*, il est incontestable que l'industrie vitrière sera encouragée dans la mesure de six francs, « voilà ce qu'on voit. »

Mais si vous dépensez six francs pour réparer le dommage dont il est question, vous ne *pourrez plus les mettre en réserve pour une autre* acquisition, celle d'une paire de souliers par exemple, et par suite, si la vitre n'eut pas été cassée, l'industrie cordonnière eut été encouragée dans la mesure de six francs, « Voilà ce qu'on ne voit pas. »

Et si l'on prend en considération aussi bien « ce que l'on voit que ce que l'on ne voit pas », on comprendra qu'il n'y a aucun intérêt pour l'industrie en général « ou pour l'ensemble du *travail national* » à ce que des vitres se cassent ou ne se cassent pas.

Faisons maintenant votre compte à vous dont la vitre a été cassée :

Vous avez dépensé six francs et vous avez, ni *plus ni moins que* devant, la jouissance d'une vitre.

Si votre vitre n'eût pas été brisée, vous auriez dépensé six francs en chaussure et vous auriez eu tout à la fois la jouissance d'une paire de souliers et celle d'une vitre.

Or, comme vous faites partie de la société, il faut conclure de là que, considérée dans son ensemble, elle a perdu la valeur de la vitre cassée.

Par où, en généralisant, nous arrivons à cette conclusion inattendue : « La société perd la valeur des objets inutilement cassés. Briser, casser, ce n'est pas encourager le travail national », ou plus *brièvement : « Destruction n'est pas profit ». Ce* qu'il fallait démontrer.

Les travaux du Pont du Galon-d'Eau

Nos lecteurs savent que la compagnie des tramways électriques avait obtenu trois jours pour faire les réparations de la voie sur le Pont du Galon-d'Eau.

Elle n'a pas abusé de cette autorisation car les travaux sont terminés.

Grâce à l'habileté du conducteur des travaux et de ses ouvriers, tout a été fait en un jour et demi.

Aujourd'hui le service des tramways se fera donc régulièrement.

Funérailles d'un ancien combattant de 1870-71

Hier matin, à neuf heures, eut eu lieu, à l'église St-Joseph, les funérailles de Renard Louis, membre de la Société des Anciens combattants de 1870-71 « l'Ancienne ».

En plus de la Société, l'assistance était nombreuse qui avait tenu à accompagner à sa dernière demeure, Louis Renard.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Louis Salve, Léon Birembeau, Louis Alexandre, Léon Desrumeau.

Le cimetière, au milieu de l'assistance émue, M. Maurice Lepers, vice-président de la société, a prononcé le discours suivant :

Monsieur,

Avant de fermer refermer cette tombe et prématurément ouverte, je viens au nom de la Société des anciens combattants de 1870, adresser au dernier adieu à votre regretté camarade.

Renard fut appelé à faire partie de la défense nationale au moment de la déclaration de guerre de 1870. Incorporé au 1er régiment du train d'artillerie, il fit toute la campagne de l'armée de la Loire.

A l'heure, inoubliable pour nous, de l'invasion, Renard fut un digne défenseur de la Patrie et, à ce titre, il mérite de rester parmi nous. Dans notre société, les sympathies et les regrets de tous.

Mais Renard n'a pas été seulement un excellent camarade, il fut aussi le modèle des époux et des pères, et bien dur a dû être pour lui le moment de la séparation, car ce n'était pas une simple affection qu'il avait pour la digne compagne de sa vie et pour ses chers enfants, mais bien une véritable adoration.

D'un caractère humain, d'un cœur très généreux, il n'avait rien d'hypocrite. C'est là un titre de gloire qui en vaut bien un autre.

Quand on a fait un peu de bien, on a droit au plus sincères regrets de ceux qui ont reçu sourd au cri de la mère, malgré les charges d'une nombreuse famille, on a droit au respect des hommes et l'on peut espérer en l'indulgence de Dieu.

Et la nombreuse affluence qui a tenu à accompagner à cher défunt a sa dernière demeure atteste du reste mieux que tout le reste le plus éloquent des discours, combien Renard jouissait de l'estime générale.

Si les sentiments de douleur exprimés devant une tombe ouverte peuvent être une consolation pour ceux qui pleurent, j'ai pour ma part, au nom des anciens combattants et de tous ses amis, un hommage d'estime et de sincères regrets à toute sa famille.

Au nom de tous, Renard, adieu !

Chronique colombophile

L'accueil fait au premier grand concours donné par la Société des Concours Généraux, au siège du Vigneu Courageux, ayant dépassé toute attente, un second concours sera donné au « Souvenir de Crimée », chez M. D. Parent, 159, rue de l'Epeule, le dimanche 12 juin, aux mêmes prix et conditions, c'est-à-dire 500 francs, soit 50 prix de 10 fr. aux 50 premiers pigeons constatés.

MM. les colombophiles sont informés que la mise très réduite est la même pour ce concours et l'inscription des pigeons aura lieu jusqu'à 11 heures du soir, prière d'arriver de bonne heure !

Mélange Boulet. Reglaure Wallays et Demarchebier. Coureur Dedoncker.

TOURCOING

Incendie au peignage Alb. Malart

Rue de Guisnes

Importants dégâts

Hier soir, vers 7 heures 1/2, un ouvrier de l'équipe de nuit du peignage Albert Malard, rue de Guisnes, 72 bis, M. Cyrille Seynave, 31 ans, demeurant à Mouscron, jugeait nécessaire de se décroter, quand tout à coup, le feu prit dans un coin de la pièce, en moins de quelques minutes, alors qu'il venait de quitter le métier était environné de flammes.

Il donne aussitôt l'alarme et l'on appelle les pompiers casernés qui en un clin d'œil furent sur les lieux, amenant la plus grande partie en matériel dévidoire et deux pompes à vapeur qui furent mises en batterie.

Le feu, qui s'était répandu avec une grande rapidité, menaçait d'envahir tout le séchoir et laveur attenant à un bâtiment de 100 mètres de longueur sur 80 de hauteur.

Mais grâce à la rapidité des secours et à la façon intelligente dont ils furent organisés le sinistre a pu être limité à une partie seulement du séchoir et laveur.

C'est dans la partie an-Jessus des générateurs et attenante à la grande cheminée du côté de la rue de Renaix, que le feu exerçait ses ravages.

Une pompe fut mise en batterie à cet endroit, une autre rue de Guisnes, en face de chez M. Irenée Fourez.

Huit à neuf lances déversèrent des torrents d'eau sur le foyer du sinistre. La toiture de séchoir a été détruite et quelques nets du lavoir légèrement atteintes.

Au bout d'une heure et demie, le feu était circonscrit.

Les pertes, non encore évaluées, seront certainement importantes. Les métiers des séchoirs auront beaucoup souffert, de plus, il y avait des quantités de laines qui ont été partiellement brûlées ou détériorées par la fumée.

La cause est inconnue, mais l'on suppose que ce sont les poussières de laine dont les métiers séchoirs sont recouverts qui ont pris feu.

Les métiers portent des cylindres fortement chauffés à la vapeur.

Au moment du départ pour le feu, un sapeur, M. Désiré Desmarez, qui se trouvait près d'un dévidoir, a été atteint à la tête par une clef qui dépassait légèrement. La blessure n'est pas grave puisque le brave sapeur n'en a pas moins été au feu.

Un accident sérieux a failli se produire au moment où la pompe arrivait au galop pour prendre position sur le lieu.

Un ouvrier du peignage, M. Auguste Perrin, 55 ans, qui traversait la rue, voulut éviter un chien ce qui le fit trébucher. Il tomba sous les pieds des chevaux de la pompe et les roues allaient lui passer sur le corps si l'agent de police Camille Mathieu qui se trouvait là n'avait, avec un sang-froid auquel nous ne saurions à rendre hommage, attrapé l'ouvrier qui il empoigna et tira de sa position critique. Une seconde plus tard, nous aurions eu un accident mortel à déplorer.

Sur les lieux du sinistre nous avons remarqué plusieurs conseillers municipaux, M. Rouillé, commissaire central, Besson et Spéneux, commissaire de quartier.

Le service d'ordre était fait par de nombreux agents et la gendarmerie.

Pendant l'incendie, le car de la Croix-Rouge est resté en panne à peu près en face le peignage et la rue était complètement barrée par les tuyaux et par la foule qui était nombreuse aux abords du sinistre.

Le travail ne sera pas interrompu ou du moins peu de temps.

Accident d'usine

Mlle Marie Delbughe, 21 ans, bobineuse, rue Fin-de-la-Guerre, travaillant chez MM. Tiberghien frères, a eu l'index de la main gauche pris dans le hérisson de son métier pendant qu'elle nettoyait, vers 8 heures du soir. Le blessée a reçu les soins de M. le docteur Bernard. La guérison demandera 8 à 10 jours.

Grand jeu de boule à la plâtine

Dimanche 12 juin, chez M. Jules Ladeuze, cabaretier à la 1re ligne, 7 rue de Mouvaux, du Chêne-Houx (Croix-Rouge. 399 fr. de prix en espèces.

Le mise sera de 50 centimes. On pourra prendre cinq mises.

L'Union vélocipédique tourquennoise sise au café Delvoye, installera dimanche la grande sortie de dimanche 16 courant, comme il a été convenu le départ en fera de 5 à 6 heures précises ce-pendant un départ aura lieu à 4 heures pour ceux qui désirent marcher à une allure particulièrement modérée. La finissé des deux groupes se fera à Merville pour le déjeuner à l'hôtel Grand'Place.

L'arrêt à Merville sera de une heure au moins soit jusque 5 heures afin de repartir à temps pour arriver vers 11 heures à Saint-Omer but de cette magnifique excursion sur des routes planes.

On est prié d'être exact au rendez-vous afin de ne pas retarder le second départ de 5 heures. Les Amateurs bicyclistes sont invités à nous.

Nous rappelons que des billets de chemin de fer à 1/2 tarif sont à la disposition des excursionistes pour le dimanche.

De belles courses vélocipédiques vont lieu à Saint-Omer et les membres de l'Union vélocipédique ont l'obligeance de nous en donner un aperçu. Cette Société fait partie depuis huit ans de la Fédération Vélocipédique du Nord.

Croix. — *Nos toutons.* — Tous les chiens de 1re *première catégorie payent un impôt annuel de 8 fr.* et ces chiens sont [illegible] à [illegible] dans les rues doivent être pourvus d'une médaille qui a été distribuée à leurs propriétaires. Ces chiens sont au nombre de 75.

Ceux qui seraient rencontrés dépourvus de cette médaille encourraient une contravention.

A la poste. — Par suite de l'extension à toute la commune, de la distribution, voici les heures de la sortie des facteurs du bureau de poste : 6 h. 1/2 en été et 7 h. en hiver ; 1 h. 1/2 et 4 h. 40.

Les départs de la poste centrale sont 11 h. 55, 3 h. 40 et 9 h. du soir.

La translation du kiosque. — M. D'Halluin, entrepreneur adjudicataire de la commune, a commencé les travaux de démolition en même temps que les foulles du terre à l'endroit où il doit être érigé sur la Place, de manière qu'il sera complétement installé pour le 14 juillet.

Un don anonyme. — Un généreux donateur a versé entre les mains de M. Guyot, secrétaire de la Mairie, une somme de vingt francs pour les pauvres.

Carrousel artistic. — Le dimanche 24 juillet à 2 h. 1/2 précises, sera couru à la Croix-Blanche, au profit des pauvres un grand carrousel artistic.

Le drapeau rouge. — Ce n'est pas de l'abstinition *à un drapeau rouge* qu'il s'agit mais bien d'un chant extra révolutionnaire importé parait-il de Belgique. Deux jeunes gens de la commune en ont exécuté cet le metier de tonnelier chez M. Ménard et l'autre peignieur chez M. Vinchon à Roubaix se sont fait remarquer par leur chant. Ceux-ci leurs applaudissements pour ces sortes de partitions. Ils ne se sont pas même contentés de faire admirer leur voix au sein d'un groupe, mais ils ont tenu à la faire entendre leur talent sur le même thème.

La police les a recherchés et a trouvé que ce sont deux bagnes Remy et Victor Vandevalle que la gendarmerie est venue conduire à leur travail lundi dans l'après-midi.

Malgré la discrétion de dame police nous croyons savoir qu'il s'agit d'un arrêté d'expulsion.

Croix. — *Société de gymnastique* « La Patriote ». — Les sociétaires sont priés de ne pas manquer à la répétition de samedi 11 courant, à 9 heures précises du soir ; plusieurs communications importantes seront faites. Présence indispensable.

Dimanche 12, à 10 heures précises, assemblée générale et vote pour le renouvellement de la commission.

Avis. — Le comité de la Patriote informe les jeunes gens de la commune qui principalement